



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/652
13 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DE LA GUINÉE-BISSAU AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 12 août 1996 par le Président de la République de Guinée-Bissau, attestant que M. Alfredo Lopes Cabral a été nommé représentant de la Guinée-Bissau au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
